



Attestation sur l'honneur

Demande de subvention pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique

Je soussigné.....

Demeurant à

J'atteste sur l'honneur de m'engager sur un an :

- A ne percevoir qu'une seule prime,
- A ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime,
- Être en mesure de fournir la preuve dans un délai d'un mois suivant la demande des services de la Mairie, que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende».

Fait à Plougastel

Date :...../...../.....

Signature :

